



## FORMATION

### A DESTINATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE PERSONNES AGÉES OU DE PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

FORMATION CONTINUE  
OU  
FORMATION INITIALE

DES FORMATEURS ET DES PROFESSIONNELS  
DE L'ACCOMPAGNEMENT À VOTRE ÉCOUTE

N° D'ORGANISME : 82 69 0658 069 - N° DE SIRET : 419 462 122 000 21





# PRÉSENTATION

## MAIS L'ASSOCIATION

Le Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale est une association nationale créée en 1987 regroupant des acteurs concernés par l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale.

Par notre engagement nous revendiquons et affirmons une posture éthique qui se décline dans les pratiques de l'accompagnement social :

- Instaurant un mode de relation et d'agir animé par l'accueil et le respect d'autrui, dans sa différence et dans son altérité.
- Valorisant l'écoute et la parole, celle de la personne accompagnée et celle de l'accompagnant.

## MAIS-FORMATION

Depuis la création de notre mouvement, nous développons et mettons en oeuvre des **modules de formation en rapport étroit avec les attentes des équipes de travailleurs sociaux**. Les formateurs animant les actions de formations sont issus du terrain (cadres ou professionnels de l'accompagnement social). Ils proposent aux équipes des structures médico-sociales des réponses élaborées à partir de leurs besoins spécifiques au regard du contexte législatif et territorial.

Parmi les actions que nous avons menées ces dernières années, celles que nous avons effectuées à l'attention des **accueillants familiaux** nous ont permis de constater chez beaucoup d'accueillants l'expression d'un véritable savoir faire, du développement de véritables compétences et d'un professionnalisme certain. Cependant, nous avons également observé des carences qui nous conduisent à concevoir une formation initiale solide ainsi qu'une formation continue exigeante pour qualifier ce métier et établir sa légitime reconnaissance.

**Ainsi, afin de permettre aux accueillants familiaux d'acquérir des bases pour développer leurs savoir-faire et leurs compétences dans l'accompagnement des personnes qu'elles accueillent, nous proposons les modules de formation suivants, en lien avec la nouvelle législation en vigueur :**

- LA FORMATION INITIALE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX (1ère PARTIE)
- LA FORMATION INITIALE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX (2ème PARTIE)
- LA FORMATION CONTINUE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

## LES FORMATEURS ET FORMATRICE

**Nolwen Lavenus** - Educatrice spécialisée en Service Accueil Familial Social

**Roger Drouet** - Formateur consultant / directeur de service

**Yves Cormier** - Formateur consultant / éducateur spécialisé / directeur de service

*Voir les CV sur notre site.*

## CONTEXTE - PÉDAGOGIE - COÛT

### CONTEXTE JURIDIQUE

- Code de l'Action Sociale et des familles, articles L441-1 à L443-12 (Loi N° 89-475 du 10 juillet 1989, modifiée par la Loi N° 2002-73 du 17 janvier 2002, article 51) et par ses décrets d'application du 30 décembre 2004.
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 96.
- Décret n° 2017-552 du 14 avril 2017 relatif à la formation des accueillants familiaux et ses annexes 3-8-4 « référentiel de formation des accueillants familiaux ».



### PÉDAGOGIE

Chaque séance est animée par deux formateurs dont les compétences professionnelles répondent aux thèmes abordés. Il s'agit : d'adapter leur intervention à l'ensemble du groupe; de concevoir les outils, la méthodologie d'intervention en vue de favoriser une culture du métier d'accueillant familial et d'encourager l'expression des représentations du savoir-faire et du savoir-être dans une posture professionnelle.

- Méthode participative alternant expression des représentations et réponses théoriques (supports techniques, vidéoprojecteur, adaptés à la thématique)\*.
- Mises en situation, questions-réponses, jeux de rôle.

Chaque participant sera destinataire des documents et des supports pédagogiques constituant ainsi une base documentaire individuelle.

#### \* Supports :

- Power point de présentation des textes législatifs, les modèles d'écrits (livret d'accueil, règlement intérieur d'accueil, Projet d'Accueil Personnalisé...).
- Films support :
  - « L'accueil des personnes âgées chez les particuliers » (FNG-CLEIRPA),
  - « Comment maltraiter un vieillard à domicile » (ALMA France),
  - « Maladie d'Alzheimer, comprendre pour aider au quotidien » (les réponses de l'humanité).

### BILAN ET ÉVALUATION

L'évaluation finale est réalisée sur la base d'un questionnaire renseigné par chaque participant complété d'un échange entre le groupe en formation, le coordinateur de formation continue représentant MAIS-Formation et un représentant du Conseil Départemental, dans la mesure des disponibilités. A l'issue de cet échange, MAIS-Formation rédige une synthèse des évaluations individuelles et transmet cette synthèse dans un délai de deux mois au Conseil Départemental.

Par ailleurs une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.



### COÛT

1 300 €/séquence

# FORMATION INITIALE - PARTIE 1



Familles agréées comme accueillants familiaux n'ayant pas encore accueilli de personnes à leur domicile. Groupe de 20 personnes maximum.

Il n'y a pas de pré-requis pour la participation à cette formation.



12h sur 2 jours (2x6h)

Séquences : 9h-12h et 14h-17h



## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

**Cette formation doit permettre aux accueillants familiaux de :**

- Prendre conscience que l'accueil familial est un métier à part entière et aider le groupe à faire émerger une culture, une identité professionnelle de l'accueillant.
- Maîtriser les dispositions légales et juridiques de la fonction.
- Connaître les différentes procédures à mettre en oeuvre et les différents documents liant l'accueillant à la personne accueillie (contrat d'accueil, Projet d'accueil Personnalisé...).
- Reconnaître les compétences de base (écoute, sollicitude, vigilance, bienveillance...).
- Créer une démarche d'interactions et de réflexion à partir des représentations de la fonction professionnelle de l'accueil familial.



## PROGRAMME

La première séance est consacrée au tour de table de présentation tout en permettant l'évaluation initiale, l'analyse des connaissances et les niveaux d'interprétation des participants à la formation (savoir-faire, savoir-être...). Ce temps de présentation et d'échanges permet aux formateurs d'appréhender les sujets, la problématique voire les questionnements nécessitant des interventions spécifiques quant aux situations des personnes accueillies.

### **Séquence 1: (6 heures)**

#### **Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial**

- Historique du dispositif et textes de référence.
- L'agrément : conditions, portée et engagements de l'accueillant.
- Les missions du conseil départemental.
- Le contrat d'accueil : conditions matérielles et financières de l'accueil ; droits et obligations de l'accueillant familial et des personnes accueillies.

### **Séquence 2: (6 heures)**

#### **Le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites**

- Accueillir chez soi : place et rôle de chacun, spécificités, contraintes et limites de la vie familiale partagée.
- Organiser son activité dans le respect de la continuité de l'accueil.
- L'épuisement professionnel: causes, conséquences et prévention.

## FORMATION INITIALE - PARTIE 2



Accueillants familiaux ayant suivi la formation initiale.

Groupe de 20 personnes maximum.

Il n'y a pas de prérequis pour la participation à cette formation.



7 séquences de 6h

### OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

**Cette formation doit permettre aux accueillants familiaux de :**

- Prendre conscience que leur activité est un métier à part entière et aider le groupe à faire émerger une culture, une identité professionnelle de l'accueillant.
- Reconnaître les compétences de base (écoute, sollicitude, vigilance, bienveillance...).
- Sensibiliser, informer et former les accueillants familiaux à la prise en compte des caractéristiques relatives aux personnes âgées ou personnes adultes porteuses d'un handicap (besoin, projet personnalisé...).
- Créer une démarche d'interactions et de réflexion à partir de la pratique professionnelle des accueillants familiaux.
- Prendre conscience de l'importance des écrits et de la nécessité à travailler en réseau et/ou en partenariat.
- Développer leurs sensibilisation et connaissances en matière de pathologies ou de déficiences du public accueilli.
- Acquérir des savoirs techniques pertinents dans leur fonction (relation, écoute, sécurité, bien-être, soins, hygiène...).
- Echanger sur leur pratique d'accueil et engager une réflexion sur la question éthique de leur démarche.

### PROGRAMME

**Accueil et intégration de la personne âgée ou de la personne handicapée**

Jour 1 :

- La connaissance des personnes à accueillir et de leurs besoins.

Jour 2 :

- La mise en place de l'accueil.

**Positionnement professionnel de l'accueillant familial**

Jour 3 :

- La relation d'accompagnement.

Jour 4 :

- L'intégration de la personne accueillie au sein de la famille.
- La fin de l'accueil.

**Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales**

Jour 5 :

- L'accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Jour 6 :

- L'accompagnement dans les activités ordinaires et sociales.
- La vie affective et sexuelle de la personne accueillie.

Jour 7 :

- Le partenariat avec les différents acteurs.
- Le développement de ses compétences.

# FORMATION CONTINUE



Accueillants familiaux ayant suivi la formation initiale.  
Il n'ya pas de pré-requis pour la participation à cette formation.



12h sur 2 jours  
minimum

## OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

**Cette formation doit permettre aux accueillants familiaux de :**

- Prendre conscience que leur activité est un métier à part entière et aider le groupe à faire émerger une culture, une identité professionnelle de l'accueillant.
- Reconnaître les compétences de base (écoute, sollicitude, vigilance, bienveillance...).
- Sensibiliser, informer et former les accueillants familiaux à la prise en compte des caractéristiques relatives aux personnes âgées ou personnes adultes porteuses d'un handicap (besoin, projet personnalisé...).
- Créer une démarche d'interactions et de réflexion à partir de la pratique professionnelle des accueillants familiaux.
- Prendre conscience de l'importance des écrits et de la nécessité à travailler en réseau et/ou en partenariat.
- Développer leurs sensibilisation et connaissances en matière de pathologies ou de déficiences du public accueilli.
- Acquérir des savoirs techniques pertinents dans leur fonction (relation, écoute, sécurité, bien-être, soins, hygiène...).
- Echanger sur leur pratique d'accueil et engager une réflexion sur la question éthique de leur démarche.

## PROPOSITIONS DE THÉMATIQUES

**Positionnement professionnel de l'accueillant familial**

- Le partenariat avec les différents acteurs.
- Le développement de ses compétences.

**Accueil et intégration de la personne âgée ou de la personne handicapée**

- La connaissance des personnes à accueillir et de leurs besoins.
- La mise en place de l'accueil.
- L'intégration de la personne accueillie au sein de la famille.
- La fin de l'accueil.

**Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales**

- La relation d'accompagnement.
- L'accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- L'accompagnement dans les activités ordinaires et sociales.
- La vie affective et sexuelle de la personne accueillie.

**CONTACT :**

MAIS-FORMATION, 42 RUE DE MARSEILLE 69007 LYON

TÉL. : 04 72 71 96 99

MAIL : [mais@mais.asso.fr](mailto:mais@mais.asso.fr)

[www.mais.asso.fr](http://www.mais.asso.fr)



ORGANISME ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 82 69 0658 069

